

**COMMUNE DE LAISSEY**  
**DEPARTEMENT DU DOUBS - ARRONDISSEMENT DE BESANCON -**  
**CANTON DE BAUME LES DAMES**

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 14 MARS 2025**

Par suite d'une convocation électronique adressée en date du 28 Février 2025 accompagnée d'un dossier de travail, les membres composant le Conseil Municipal de Laissey, se sont réunis, en session ordinaire, le 14 Mars 2025 à 18 H, à la Mairie de Laissey (salle du conseil) ; sous la présidence de Monsieur Bernard CUENOT, Maire de Laissey,

Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents (dans l'ordre du tableau) : Bernard CUENOT, Guillaume MILLE, Yves VUILLEMIN, Laura SCHICK, Claude ARMAND, Philippe CHAPUIS, Stéphanie JOLIAT, Clément LAUBRY (à partir de 18H18, Point n° 2 inclus),

Absent(s) excusé(s) : Céline GRUET, Léa DEERY, Virginie KHODJA, Clément LAUBRY (jusqu'à 18H18 – point n°1 inclus),

Pouvoir(s) :

Absent(s) :

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité à l'article L2121 – 15 du Code des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Secrétaire de Séance : Philippe CHAPUIS qui accepte cette fonction.

**OBJET DE LA REUNION – ORDRE DU JOUR**

- 1/ Validation du procès-verbal du conseil municipal du 18 Février 2025**
- 2/ Validation du CFU 2025 (Compte Financier Unique)**
- 3/ Résultats 2024 et affectation des résultats 2024 au budget prévisionnel 2025**
- 4/Taux d'imposition 2025**
- 5/ Budget primitif 2025**
- 6/ Subvention aux associations**
- 7/ Subvention au CCAS**
- 8/ Indemnité de gardiennage des églises**
- 9/ Travaux rue Bost**
- 10/ Trottoirs rue de la Chapelle**
- 11/ Nouvelle procédure de constat de concessions en état d'abandon au cimetière**
- 12/ Contrat de prévoyance et mutuelle santé – mandat au Centre de Gestion**
- 13/ Questions diverses**

**1/ VALIDATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 FEVRIER 2025**

Le Maire demande au Conseil s'il a des corrections/modifications/ajouts à faire sur le procès-verbal du dernier conseil municipal.

**L'EXPOSE DU MAIRE ENTENDU ET APRES DELIBERATION,**

**Le Conseil Municipal à l'unanimité valide le procès-verbal du conseil municipal du 18 FEVRIER 2025.**

**2/ DELIBERATION N° 004-2025 : VALIDATION DU CFU 2025 (COMPTE FINANCIER UNIQUE)**

Le Maire informe le Conseil que la Commune est passée au CFU pour l'année 2024 à la demande du SGC (ex-trésorerie) afin d'échelonner le passage des communes au CFU qui sera obligatoire en 2026. Le CFU est la fusion du Compte Administratif de la Commune et du Compte de Gestion du SGC. Il n'y a plus qu'un seul document dématérialisé.

Le Maire présente les comptes 2024 (par chapitre) de la Commune tel que ci-dessous (SANS report des résultats antérieurs).

CHAPITRES	PREVISION 2024	REALISATIONS 2024
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	97 310.00	79 751.65
012 CHARGES DE PERSONNEL	104 510.00	102 385.26
014 ATTENUATION DE PRODUITS	5 000.00	405.00
023 VIREMENT A LA SECTION INVEST	351 746.00	0.00
042 OPERATION D'ORDRE ENTRE SECTION	7 003.03	7 003.03
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	36 936.00	32 742.23
66 CHARGES FINANCIERES	3 000.00	2 883.68
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	500.00	184.32
68 DOTATION AMORT ET PROVISION	1 650.00	0.00
<b>TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT</b>	<b>607 655.03</b>	<b>225 355.17</b>
002 EXEDENT ANTERIEUR REPORTE	489 064.78	0.00
013 ATTENUATIONS DE CHARGES	1 500.00	0.00
042 OPERATION D'ORDRE ENTRE SECTION	2 083.03	2 083.03
70 PRODUITS DES SERVICES	15 953.00	15 041.82
73 IMPOTS ET TAXES + 731 FISCALITE LOCALE	128 717.00	125 412.13
731 FISCALITE LOCALE	81 387.00	84 987.64
74 DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	62 765.00	47 192.05
75 AUTRES PRODUITS GESTION COURANTE	400 005.00	43 643.36
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	900.00	483.16
78 REPRISE SUR PRODUITS	0.00	544.19
<b>TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT</b>	<b>1 182 374.81</b>	<b>319 387.38</b>
<b>RESULTAT DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>574 719.78</b>	<b>94 032.21</b>
001 SOLDE D'EXECUTION D'INV REPORTE	11 038.53	0.00
040 OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTION	2 083.03	2 083.03
041 OPERATIONS PATRIMONIALES	0.00	0.00
10 DOTATION FONDS DIVERS RESERVES	0.00	0.00
16 REMBOURSEMENTS D'EMPRUNTS	23 700.00	23 110.77
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	5 000.00	0.00
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	764 500.00	131 814.67
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>806 321.56</b>	<b>157 008.47</b>
001 SOLDE D'EXECUTION D'INVT REPORTE	0.00	0.00
021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCT	351 746.00	0.00
024 PRODUITS DES CESSIONS	400.00	0.00
040 OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTION	7 003.03	7 003.03
041 OPERATIONS PATRIMONIALES	0.00	0.00
10 DOTATIONS FONDS DIVERS RESERVES	14 025.53	13 498.88
13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	432 947.00	20 963.36
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMITEES	600.00	50.22
<b>TOTAL RECETTE D'INVESTISSEMENT</b>	<b>806 721.56</b>	<b>41 515.49</b>
<b>RESULTAT D'INVESTISSEMENT</b>	<b>400.00</b>	<b>-115 492.98</b>
<b>RESULTAT BUDGET</b>	<b>575 119.78</b>	<b>-21 460.77</b>

- ⇒ **Le Maire quitte la salle et confie la Présidence au Premier Adjoint.**
- ⇒ **Le quorum est toujours atteint avec 7 membres présents (rappel, quorum pour Laissey = 6 membres physiquement présents les procurations ne comptent pas).**

**L'EXPOSE DU MAIRE ENTENDU, LE MAIRE AYANT QUITTE LA SALLE, LE QUORUM ETANT TOUJOURS ATTEINT, LA PRESIDENCE DE LA SEANCE ETANT TENUE PAR LE PREMIER ADJOINT, APRES DELIBERATION,**

**Le Conseil Municipal à l'unanimité valide le CFU 2024 de la Commune de Laissey.**

- ⇒ **Le Maire revient dans la salle et reprend la présidence de la séance.**

**3/ DELIBERATION N° 005-2025 : RESULTATS 2024 ET AFFECTATION DES RESULTATS 2024 AU BUDGET PREVISIONNEL 2025**

Le Maire présente au Conseil les résultats 2024 de la Commune comme ci-dessous :

LIBELLES		FONCT	INVEST	TOTAL	RAR POUR INFO
BUDGET COMMUNAL	DEPENSES	225 355.17 €	157 008.47 €	382 363.64 €	0.00 €
	RECETTES	319 387.38 €	41 515.49 €	360 902.87 €	0.00 €
	RESULTAT	94 032.21 €	-115 492.98 €	-21 460.77 €	0.00 €

Puis il propose l'affectation des résultats au budget 2025 comme suit :

BUDGET / SECTION	REPORTS ANTERIEURS 2023	AU 1068 EN 2024	RESULTATS 2024	SOLDE RAR 2024	MONTANT A AFFECTER AU BP 2025	COMPTE	MONTANT	EXPLICATIONS
<b>BUDGET COMMUNAL</b>								
INVT	-11 038.53		-115 492.98	0.00	-126 531.51	AU 1068	126 531.51	L'excédent de fonctionnement doit en premier lieu couvrir le déficit d'investissement d'où la provision en 1068 pour
FONCT	500 103.31	11 038.53	94 032.21		583 096.99	AU R002	456 565.48	Du fait du comblement du déficit d'investissement il reste en fonctionnement 583095.99 - 126531.51 = 456565.48 à reporter en excédent de fonctionnement
Pour mémoire : ne fait pas partie de l'affectation du résultat de fonctionnement.						AU D001	-126 531.51	Il ne faut pas oublier de reporter le résultat réel d'investissement à savoir 126531.51 à reporter en déficit d'investissement

**L'EXPOSE DU MAIRE ENTENDU ET APRES DELIBERATION,**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide les résultats 2024 et l'affectation proposée au budget 2025 telle que présentée ci-dessus.

**4/ DELIBERATION N° 006-2025 : TAUX D'IMPOSITION 2025**

Le Maire informe le Conseil que l'état 1259 n'a pas été reçu, toutefois le Maire a pu obtenir auprès du CDL les nouvelles bases fiscales pour l'année 2025 afin de faire des projections de taux.

Trois taux sont proposés : comme en 2024 (pas de hausse) soit des recettes estimées à 79269 € (contre 80588 € en 2024) ; +1.5% soit 80818 € (+ 300 € par rapport à 2024) ; +2.5 % soit 81847 € (+ 1000 € par rapport à 2024).

Il est difficile effectivement de demandé encore aux français de faire un effort un financier mais les communes n'ont pas d'autres leviers (ou très peu d'autres leviers).

TAXES	2025 Proposition "pas de hausse"			2025 Proposition +1.5%			2025 Proposition +2.5%		
	BASES	TAUX	MONTANT	BASES	TAUX	MONTANT	BASES	TAUX	MONTANT
TAXE HABITATION	33 800 €	10.87	3 674 €	33 800 €	11.03	3 729 €	33 800 €	11.14	3 766 €
TAXE FONCIERE BATIE	386 200 €	25.60	98 867 €	386 200 €	25.98	100 350 €	386 200 €	26.24	101 339 €
TAXE FONCIERE NON BATIE	4 000 €	9.93	397 €	4 000 €	10.18	407 €	4 000 €	10.28	411 €
TOTAUX			102 938 €			104 487 €			105 516 €
COEFF CORRECTEUR			-23669			-23669			-23669
TOTAL 1			79 269 €			80 818 €			81 847 €

**L'EXPOSE DU MAIRE ENTENDU ET APRES DELIBERATION,**

Le Conseil Municipal à l'unanimité valide comme taux d'impôts directs pour l'année 2025 :

- Taxe d'habitation : 11.14 %
- Taxe foncière bâtie : 26.24 %
- Taxe foncière non bâtie : 10.28 %

**5/ DELIBERATION N° 007-2025 : BUDGET PRIMITIF 2025**

Le Maire présente le budget primitif 2025 tel qu'il a été validé par la Commission 1 Budget-Finances le 18 Février 2025 avec quelques modifications (notamment les recettes fiscales avec le taux de +2.5 %). Le budget se vote par chapitre.

CHAPITRES	BP COM	EN RESUME
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	108 750.00	Eau électricité entretien bâtiment voirie fourniture timbre tél...
012 CHARGES DE PERSONNEL	107 600.00	Charge du personnel hors indemnités des élus en 65
014 ATTENUATION DE RPODUITS	0.00	Dégrèvement taxe d'habitation
023 VIREMENT A LA SECTION INVEST	197 449.00	Besoin pour équilibrer section d'investissement
042 OPERATION D'ORDRE ENTRE SECTION	4 520.00	Amortissement subvention multiservices (sur 50 ans)
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COUR.	40 415.00	Indemnités des élus sub assoc et CCAS
66 CHARGES FINANCIERES	2 600.00	Intérêts des emprunts
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	500.00	En cas de besoin d'annuler titre antérieurs à 2025
68 DOTATION AUX PROVISION	0.00	Provision
<b>TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT</b>	<b>461 834.00</b>	
002 EXEDENT ANTERIEUR REPORTE	456 565.48	Affectation du résultat
013 ATTENUATIONS DE CHARGES	1 500.00	Remboursement salaire lors des arrêts
042 OPERATION D'ORDRE ENTRE SECTION	0.00	
70 PRODUITS DES SERVICES	17 953.00	Vente concession cimetière chauffage locataire et loc salle
73 IMPOTS ET TAXES	124 717.00	Compensation TF, FNGIR
731 IMPOTS DIRECTS	86 283.00	Impôts directs
74 DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	44 676.00	Dotation de l'état DGF + DC RTP
75 AUTRES PRODUITS GESTION COURANTE	42 355.00	Loyers logements + TDF + loc salles
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	500.00	En cas de besoin - remboursement assurance
<b>TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT</b>	<b>774 549.48</b>	
<b>RESULTAT DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>312 715.48</b>	
001 SOLDE D'EXECUTION D'INV REPORTE	126 531.51	Affectation du résultat
040 OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTION	0.00	
041 OPERATIONS PATRIMONIALES	10 000.00	
16 REMBOURSEMENTS D'EMPRUNTS	24 000.00	Remboursement du capital des emprunts
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	5 000.00	Etudes
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 078 500.00	Travaux Mairie Musée Rue Bost Trottoir rue chapelle...
24 IMMOBILISATIONS AFFECTEES CONCEDEES	0.00	
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>1 244 031.51</b>	
001 EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE	0.00	
021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCT	197 449.00	Besoin pour équilibrer la section d'investissement
024 PRODUITS DES CESSIONS	160 000.00	Vente terrains à TDF
040 OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTION	4 520.00	Amortissement subvention multiservices (sur 50 ans)
041 OPERATION PATRIMONIALES	10 000.00	
10 DOTATIONS FONDS DIVERS RESERVES	151 865.51	Affectation résultat
13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	519 597.00	Subventions
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMITEES	200 600.00	Emprunt pour travaux mairie
<b>TOTAL RECETTE D'INVESTISSEMENT</b>	<b>1 244 031.51</b>	
<b>RESULTAT D'INVESTISSEMENT</b>	<b>0.00</b>	
<b>RESULTAT BUDGET</b>	<b>312 715.48</b>	

**L'EXPOSE DU MAIRE ENTENDU ET APRES DELIBERATION,**

**Le Conseil Municipal à l'unanimité valide le budget primitif 2025 tel que présenté ci-dessus.**

**6/ DELIBERATION N° 008-2025 : SUBVENTION 2025 AUX ASSOCIATIONS**

Le Maire présente au Conseil la liste des subventions versées aux associations en 2024 et trois nouvelles demandes.

La commission 1 finances-budget du 18 février 2025 a validé les subventions ci-dessous.

SIGLE	LIBELLE	PREVISION 2024	REALISE 2024	PROPOSITION 2025	
ACCA	Chasse de Laissey	150.00 €	150.00 €	150.00 €	
	Amicale des donneurs de sang roulans	50.00 €	50.00 €	50.00 €	
	AMF Téléthon	50.00 €	50.00 €	0 €	Subventionné par CCAS en 2025
	Croix rouge française	50.00 €	50.00 €	50.00 €	
	Dons d'organes	50.00 €	50.00 €	0 €	Subventionné par CCAS en 2025
	Fanfare Roche Laissey	400.00 €	400.00 €	400.00 €	
	Prévention routière	137.50 €	137.50 €	100.00 €	En 2024 : 37.50 € ont été versés en plus pour challenge CM2
	Souvenir Français local	100.00 €	100.00 €	100.00 €	

FCAM	Football Club Aigremont Montoille	200.00 €	200.00 €	200.00 €	
	Le Chat des Laissey	400.00 €	400.00 €	400.00 €	
	Ambassadrice Class and Chic	400.00 €	400.00 €	400.00 €	
LSL	Laissey Sports Loisirs	400.00 €	400.00 €	400.00 €	
	Les Francas chantier jeunes	240.00 €	0.00 €	240.00 €	Chantier non réalisé en 2024
	Pompiers humanitaires	0.00 €	0.00 €	0.00 €	
	Ecole de Roulans voyage scolaire	350.00 €	350.00 €	0.00 €	
	Du cœur pour l'Ukraine	240.00 €	240.00 €	0.00 €	
	<b>TOTAL</b>	<b>3 217.50 €</b>	<b>2 977.50 €</b>	<b>2 490.00 €</b>	
<b>NOUVELLES DEMANDES</b>					
	Baume au cœur			100.00 €	Validé à l'unanimité par commission 1
	Mayotte (AMF ou Pompiers)			100.00 €	Validé à l'unanimité par commission 1
	Scélrosés en plaque			0.00 €	Demande arrivée après la commission 1
	<b>TOTAL NOUVELLES DEMANDES</b>			<b>200.00 €</b>	
<b>TOTAL GENERAL</b>				<b>2 690.00 €</b>	

**L'EXPOSE DU MAIRE ENTENDU ET APRES DELIBERATION,**  
**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide les subventions à verser aux associations telles que présentées ci-dessus.**

#### **7/ DELIBERATION N° 009-2025 : SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2025 AU CCAS**

Le Maire rappelle au conseil que lors de la commission 1 finances-budget du 18 Février 2025, il a été décidé d'accorder une subvention de fonctionnement au CCAS de 6500 € soit 500 € de plus afin de pouvoir organiser de nouvelles actions et notamment une chasse à l'œuf de pâques.

**L'EXPOSE DU MAIRE ENTENDU ET APRES DELIBERATION,**  
**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide le versement d'une subvention de fonctionnement à verser au CCAS de 6500 €.**

#### **8/ DELIBERATION N° 010-2025 : INDEMNITE DE GARDIENNAGE DES EGLISES 2025**

Au moment de la frappe du dossier la circulaire préfectorale n'a pas encore été adressée à la commune. En 2024 l'indemnité a été votée mais le prêtre n'a jamais envoyé son RIB. Pour info le montant était de 126.91 €. L'indemnité n'augmente jamais beaucoup et parfois elle reste stable.

**L'EXPOSE DU MAIRE ENTENDU ET APRES DELIBERATION,**  
**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide, d'ores et déjà et sans réception de la circulaire préfectorale, le non versement de l'indemnité de gardiennage des églises à l'abbé BRETILLOT.**

#### **9/ DELIBERATION N° 011-2025 : TRAVAUX RUE BOST**

Le Maire refait un point sur ce projet de travaux déjà présenté lors de la commission 1 finances-budget du 18 Février 2025 et validé par cette dernière.

La rue Bost doit être entièrement refaite : reprofilage, refonte du réseau d'évacuation des eaux pluviales, mise en place de drains, stationnement, accessibilité.

Une estimation des travaux a été faite pour un montant entre 50.000 € et 55.000 € TTC.

Aux travaux il faudra ajouter le passage du géomètre pour déterminer clairement la partie publique de la partie privée. Et le passage d'un huissier pour faire un constat des lieux avant travaux.

Le Maire précise qu'une demande de subvention DETR peut être faite mais ne garantit pas que le dossier soit retenu.

**L'EXPOSE DU MAIRE ENTENDU ET APRES DELIBERATION,**

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- valide la réfection totale de la RUE BOST : profilage, refonte du réseau eaux pluviales, mise en place de drains, stationnement, accessibilité,
- autorise le Maire à faire appel à un géomètre de son choix afin de délimiter les zones publiques et les zones privées de la RUE BOST,
- autorise le Maire à faire appel à un huissier de son choix pour faire un constat avant travaux de la RUE BOST,
- autorise le Maire à lancer une procédure adaptée pour le choix de l'entreprise dont les critères de sélection seront le prix pour 60% et l'offre technique pour 40%,
- autorise le Maire à choisir le prestataire sans autre délibération,
- autorise le Maire à notifier le marché à l'entreprise retenue,
- autorise le Maire à demander une subvention DETR auprès de la Préfecture,
- autorise le Maire à demander le commencement des travaux avant notification de la subvention.

### 10/ DELIBERATION N° 012-2025 : CREATION TROTTOIRS RUE DE LA CHAPELLE DU 23 AU 25

Le Maire représente le projet de création d'un trottoir rue de la Chapelle du numéro 23 au numéro 25. En effet, cette portion de route est très empruntée par les piétons car elle dessert la salle des fêtes, la chapelle, le petit chemin piétons qui mène à l'arrêt de bus... Et d'autre part, c'est une portion de la véloroute Eurovélo 6 ce qui amplifie le trafic cycliste. Pour la sécurité des piétons il doit être construit un trottoir.

Pour ce faire, la commune doit acquérir le talus appartenant à M. et Mme KHODJA. Le géomètre avait déjà été consulté en 2023 pour établir un devis d'un montant de 1376.40 € TTC.

M. et Mme KHODJA doivent être rencontrés pour l'acquisition du terrain leur appartenant et valider les modalités d'échanges de ce terrain.

Les travaux sont estimés à 15.000 € TTC.

**L'EXPOSE DU MAIRE ENTENDU ET APRES DELIBERATION,**

**Le Conseil Municipal à l'unanimité :**

- valide la création d'un trottoir rue de la Chapelle, du n° 23 au n° 25,
- valide le devis du géomètre d'un montant 1376.40 €TTC de 2023 et autorise le Maire à demander une actualisation du devis,
- autorise le Maire à lancer les négociations d'acquisition du terrain nécessaire à ce trottoir.

### 11/ CONCESSIONS EN ETAT D'ABANDON

Point ajourné

### 12/ DELIBERATION N° 013-205 : CONTRAT PREVOYANCE ET MUTUELLE SANTE – MANDAT AU CENTRE DE GESTION

Le Maire informe le Conseil que le contrat de prévoyance et de mutuelle santé pour les agents communaux arrive à échéance le 31 décembre prochain. A ce titre le CDG25 lance un groupement pour lancer une procédure de mise en concurrence nécessaire à la conclusion d'une convention de participation pour le risque santé et pour le risque prévoyance.

**L'EXPOSE DU MAIRE ENTENDU ET APRES DELIBERATION,**

**Le Conseil Municipal à l'unanimité :**

- souhaite s'engager dans une démarche visant à faire bénéficier ses agents d'une participation financière à leur protection sociale complémentaire dans le cadre d'une convention de participation pour le risque « Santé ».
- mandate le CDG 25 afin de mener pour son compte la procédure de mise en concurrence nécessaire à la conclusion d'une convention de participation pour le risque « Santé » .
- mandate le CDG 25 afin de solliciter dans le cadre du risque « Santé » les régimes de retraite afin d'obtenir des statistiques relatives à la population retraitée qui sont « ... les données non nominatives relatives au sexe, à l'âge et au niveau moyen des pensions... ».
- prend acte que son adhésion à cette convention de participation n'interviendra qu'à l'issue de la procédure menée par le CDG 25 par délibération et après convention avec le CDG 25, étant précisé qu'après avoir pris connaissance des tarifs et garanties proposés, la commune de Laissey aura la faculté de ne pas signer la convention de participation souscrite par le CDG 25.

### 13/ QUESTIONS DIVERSES

NEANT

L'ordre du jour étant épuisé,  
Les Conseillers n'ayant plus de question,  
Le Président lève la séance à 19 H 45.

Fait à Laissey, le 14 Mars 2025,  
Le Président de séance,  
Bernard CUENOT,  
Maire de Laissey



L'élu Secrétaire de séance,  
Philippe CHAPUIS,  
Conseiller municipal

Affichage le : 19 Mars 2025  
Retrait affichage :

**RÉCAPITULATIF DES DÉCISIONS PRISES :**

<b>NUMERO DELIBERATION</b>	<b>LIBELLE</b>	<b>POUR</b>	<b>CONTRE</b>	<b>ABSTENTION</b>
	<b>CONSEIL MUNICIPAL DU 14 MARS 2025</b>			
	VALIDATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 FEVRIER 2025	7	0	0
004-2025	CFU 2024 - COMPTE FINANCIER 2024 - LE MAIRE NE PREND PAS PART AU VOTE	7	0	0
005-2025	RESULTATS 2024 ET AFFECTATION DES RESULTATS 2024 AU BUDGET 2025	8	0	0
006-2025	TAUX D'IMPOSITION 2025	8	0	0
007/2025	BUDGET PRIMITIF 2025	8	0	0
008-2025	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2025 A VERSER AUX ASSOCIATIONS	8	0	0
009-2025	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2025 A VERSER AU CCAS	8	0	0
010-2025	INDEMNITE DE GARDIENNAGE DES EGLISES 2025 (NON VERSEMENT)	8	0	0
011-2025	TRAVAUX DE RENOVATION TOTALE DE LA RUE BOST	8	0	0
012-2025	CREATION D'UN TROTTOIR RUE DE LA CHAPELLE DU 23 AU 25	8	0	0
013-2025	CONTRAT DE PREVOYANCE ET DE MUTELLE SANTE POUR LE PERSONNEL COMMUNAL - MANDAT AU CDG25	8	0	0